

Complément au loti info N° 28

Madame, Monsieur,

Nous avons fait traiter les bords de routes en semaine 12. La prochaine passe se déroulera fin juin lors du débroussaillage obligatoire. D'ici là, nous vous demandons d'arracher les herbes qui poussent devant chez vous, car nous avons constaté que ces pousses grandissantes peuvent soulever le revêtement des trottoirs.

La sécheresse, et non pas le manque d'humidité qui favorise la pousse des végétaux, nous impose certaines restrictions. Actuellement nous sommes classés en alerte renforcée. Nous vous joignons un extrait du document officiel qui présente les mesures minimales de restriction des usages de l'eau.

Si vous avez une piscine existante et que vous songez à la vidanger, il ne vous sera pas possible de la remplir. Seule la mise à niveau pour évaporation et/ou nettoyage du filtre est autorisée.

Pour l'ASL La Joie de vivre le Pdt A. Martin